

LA CGT FIÈRE DE SON BILAN D'ACTIVITÉ

**Du 14 au 17 Novembre 2022,
vous allez élire vos représentants du personnel.
Il y a 4 ans, vous aviez exprimé votre confiance
envers la CGT Framatome Jarrie,
en nous plaçant 2^e organisation syndicale du site !
Durant ces 4 années, les représentants CGT ont respecté
cette confiance en étant actifs, combatifs et démocratiques !**

NOS ACTIONS APRÈS 4 ANS DE MANDATURE

Une nouvelle équipe CGT, constituée principalement de nouveaux élus dont la plupart exerçaient leur premier mandat. Accompagnée de quelques syndicalistes plus expérimentés, l'équipe CGT a pris ses fonctions à bras le corps. Et c'est avec fierté que nous exposons le bilan de notre mandat, convaincus que depuis pratiquement 4 ans, nous avons accompli beaucoup.



VOICI LES PRINCIPALES ACTIONS QUE VOS REPRÉSENTANTS **CGT FRAMATOME JARRIE** ONT MENÉES DE 2019 À 2022

NAO 2019

Grâce à la mobilisation des salariés initiée par la CGT, nous avons obtenu 1,85% d'augmentation générale avec une valeur plancher de 34 € pour tous les salariés de Framatome.

PRIME DE MILIEU

La CGT Framatome Jarrie a obtenu le versement d'une 13^e mensualité de prime de milieu, non versée depuis 2014.

Avec effet rétroactif sur 3 ans (pour les années 2017, 2018 et 2019) les sommes remboursées allant de 100 à 400€ par salarié soit environ 60% des salariés.

PRIME DE POSTES

Dénonciation du calcul des primes de postes (primes de poste payées sur une base de 39h et non 35h), soit une perte d'une cinquantaine d'euros par mois par salariés postés.

INDEMNITÉS DE CONGÉS PAYÉS

Seul contre tous, nous avons dénoncé le non-respect de l'usage en vigueur sur le calcul des ICP bien plus favorable aux salariés.

24 dossiers prud'homaux sont en cours et sur le point de M voir un dénouement favorable aux salariés. Seule organisation syndicale à vérifier les fiches de paie des salariés demandeurs, nous avons obtenu le remboursement des ICP des salariés concernés par ces erreurs. Erreur allant de 100 à 2000 euros.

PROBLÈME DE PAIE

Face aux innombrables problèmes de paies dû au changement de logiciel de janvier 2019, la CGT a initié une grève en avril 2019. Grève qui bizarrement a réglé beaucoup de problèmes.

Une très grosse partie de ces problèmes (primes diverses mal payées, erreurs sur l'ancienneté, heures supplémentaires mal payées, etc...) ont disparu suite aux différentes actions et interventions de vos élus CGT. Une centaine de salariés a obtenu plusieurs régularisations de salaire sans explication de la direction. La seule excuse face à leur incompétence a été d'accuser le logiciel.

PRIME D'INCOMMODITÉ

Obtention d'un nouvel accord de prime de milieu (prime d'incommodité) avec des gains allant de 10 à 90% pour les salariés postés. Intervention pour la création d'un forfait d'incommodité pour le personnel journalier qui est resté vain.

FRAIS REPAS

Après plusieurs demandes, la CGT Framatome Jarrie a obtenu le versement des titres-restaurant pour le personnel journalier ainsi que des paniers jours pour le personnel posté.

NAO 2020

Intersyndicale initiée par la CGT lors des NAO 2020, cette intersyndicale a contraint la direction à donner une augmentation générale de 1,75% avec une valeur plancher de 35 €.



ENFANT MALADE OU HOSPITALISÉ

Toujours seul à dénoncer que les jours d'enfant malade ou hospitalisé doivent être payés à 100% avec le maintien des primes de poste.

CRISE SANITAIRE, CORONAVIRUS

Dès les premières annonces du président en mars 2020 la CGT Framatome Jarrrie a pris ses responsabilités en déclenchant un droit d'alerte au CSE pour l'arrêt des installations, dans le but de garantir la sécurité sanitaire des salariés. Nous avons obtenu plusieurs primes pour les salariés qui ont travaillé pendant les différents confinements.

ACCORD GPEC

La CGT Framatome Jarrrie a revendiqué et obtenu les avancées suivantes pendant la négociation.

- Revalorisation des coefficients des salaires mini de 1% à 4% et ouverture à l'ensemble du site avec création des salaires mini aux coefficient 305, 305+, 335 et 365 ; Création des échelons intermédiaire entre les coefficients ;
- L'obtention du coefficient 215 et l'échelon 215+ pour les soutiens chimie ;
- Création du conducteur HF au coefficient 240 ;
- L'extension du coefficient 255 et l'échelon 255+ pour les conducteurs métal ;
- L'obtention du coefficient 255 pour les intervenants 3 ;
- L'extension du coefficient 285 et l'échelon 270+ pour les techniciens et polyvalents ;
- Passage de 3 polyvalents sur le secteur chimie et 2 techniciens métal par équipe ;
- La liste est non-exhaustive sur les revendications obtenues dans l'accord GPEC et surtout une consultation de tous les salariés sur la signature de l'accord GPEC.

NAO 2021

La CGT a mobilisé tous les salariés de Framatome en appelant à la grève et permis de faire bouger la position de la direction. Nous avons obtenu 1,5% d'augmentation générale pour tous les salariés de Framatome avec une valeur plancher de 34 euros.

PROBLÈME DE PAIE

Suite à notre déclaration CSE du 28 janvier 2021 et à nos menaces juridiques, la direction Framatome a appliqué à la lettre nos demandes. Depuis le début, la direction savait que nous avons raison sur toute la ligne. Dommage qu'il ait fallu une déclaration en CSE pour faire bouger les choses sur ce sujet.

Dès le mois de février 2021, des cessions de vérifications de paie ont été mises en place. La CGT FRAMATOME JARRIE avait demandé un bilan détaillé de ces vérifications et surtout que les régularisations soient faites sans délai pour tous les salariés de FRAMATOME JARRIE, des ateliers aux bureaux !

PROBLÈME SECTEUR CHIMIE

La CGT a été saisi par des salariés du secteur chimie pour dénoncer de graves atteintes à leurs conditions de travail en imposant un nouveau calcul des effectifs minimum pour pallier à l'absentéisme. Par cette mesure, la direction a voulu rendre coupable les salariés du secteur chimie d'un manque d'effectif ! Nous ne pouvions rester silencieux face à cette injustice ! Toujours dans sa démarche démocratique, la CGT FRAMATOME JARRIE a pris ses responsabilités en réalisant une consultation du secteur chimie sur une action de grève pour protester contre le choix de la direction.

Le résultat de cette consultation a été unanime : GREVE si aucune solution n'était trouvée rapidement ! Dès le début du CSE du jeudi 28 janvier 2021, nous avons lancé un pavé revendicatif. La direction choquée par le poids des vérités a aussitôt souhaité rencontrer vos représentants CGT sur ce sujet mais également d'autres sujets évoqués. L'union des salariés, la déclaration au CSE ainsi que le résultat de la consultation ont pesé de tout leur poids ! La direction a fait marche arrière.

PRIME D'ANCIENNETÉ GROUPE FERMÉ

La CGT s'est une fois de plus rendue compte d'erreurs de paie sur nos bulletins de salaire, la direction n'a pas fait la modification du nouveau barème de l'ancienneté chimie qui a subi une augmentation de 1.3% au 1^{er} mars 2020.

Ce qui génère des rattrapages sur toutes les primes de postes (le montant global du 13^e mois de 2020, indemnité de jour férié, passation de consigne, compensation de cycle, les heures supplémentaires et les primes de nuit pour tous les salariés, même les salariés embauchés à partir du 1^{er} juillet 2014).

AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

Pour donner suite à l'appel des salariés, la CGT est intervenue afin de faire entendre raison à la direction qui souhaitait associer le budget GPEC et le budget Augmentation Individuelle.

La CGT a fait reculer la direction, qui est revenue sur sa position en gelant le budget AI aux profits de la GPEC. La direction est bien allée chercher une enveloppe pour dissocier les 2 budgets.

Secteur Préparation :

Dénonciation de l'inégalité de traitement des salariés travaillant à la préparation au secteur métal pour le maintien du X+1.

POINTS DE PÉNIBILITÉS

Une fois de plus nous avons mis la direction face à son incompétence en découvrant une nouvelle erreur. Cette fois l'erreur concernait les points de pénibilités.

En cse et dans son dernier communiqué la direction a reconnu s'être trompée, en ne prenant pas en compte les nuits pour les 5x8 et 2x8.

Une régularisation a été faite sur les 3 dernières années. encore une fois, la cgt avait raison depuis le début.

BADGEUSES PROTOME

Discrètement, la direction a souhaité imposer le pointage sur le poste de travail en installant des badgeuses Protome au secteurs métal et chimie.

Mais ce n'était sans compter sur l'intervention de vos élus CGT qui sont rapidement intervenus pour mettre fin à leur projet. La règle est restée la même, les salariés badgent à l'entrée du site comme cela s'est toujours fait.

COMMISSION GPEC

Plusieurs revendications de la CGT ont été obtenues :

- Réajustement des salaires de base des 190+ et les conducteurs HF ;
- Une augmentation de 30 €, pour les salariés se formant à une nouvelle compétence ;
- La création d'une fiche de poste pour les techniciens référent ;
- La liste est non-exhaustive sur les revendications obtenues dans la commission de l'accord GPEC.

NAO 2022

Suite aux propositions indécentes de la direction lors de la première réunion, la CGT était à l'initiative de l'appel intersyndical pour un mouvement de grève sur tous les sites Framatome.

Seule la mobilisation a pu faire plier la direction générale. Nous avons obtenu 2,5% d'augmentation générale et 0,7% d'augmentation individuelle pour tous les salariés OETAM, et 3,2% d'augmentation individuelle pour 95% des ingénieurs & cadres. S'ajoute à cela une prime de 500 € et une augmentation de 10 % des primes transport.

PRIME D'ANCIENNETÉ GROUPE FERMÉ (CHIMIE)

La CGT s'est une fois de plus rendue compte d'erreurs de paie sur nos bulletins de salaire, la direction n'a pas fait la modification du nouveau barème de l'ancienneté chimie 2022 qui a subi une augmentation de 2.6 % au 1^{er} janvier 2022. Ce qui a généré des rattrapages sur toutes les primes de postes.



NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE LA MÉTALLURGIE

La CGT SEUL syndicat à avoir refusé la signature de cette nouvelle Convention Collective de la Métallurgie voulue par le MEDEF et l'UIMM et signé par toutes les autres organisations syndicales nationales !!!

Pour la CGT, il n'y a pas d'équilibre dans ce nouveau dispositif conventionnel. Nous sommes dans le moindre coût pour les salariés, ceux-là mêmes qui créent pourtant les richesses dans les entreprises. Cette nouvelle Convention Collective de la Métallurgie n'est finalement qu'une boîte à outils aux profits des employeurs pour améliorer la compétitivité financière des entreprises.

En effet, notre employeur pourra à partir du 1^{er} janvier 2024 :

- Mettre fin à nos coefficients et mettre en place un nouveau système de classification qui classe les emplois et non plus les salariés.

Votre salaire pourra alors baisser :

- soit lors de la deuxième cotation de votre poste de travail occupé.
- soit si vous êtes mutés sur un autre poste de travail moins bien classé.

Dans chaque cas, il faudra établir un avenant à votre contrat de travail, en cas de refus de signature de cet avenant, l'employeur aura la possibilité de vous licencier ! (Art.69).

- Ne plus reconnaître les diplômes, hormis le bac+2 et bac+5 SI et seulement SI cela est mentionné dans l'offre d'emploi bien sûr ! (Art. 61.2)
- Un nouveau calcul de notre prime d'ancienneté nettement moins avantageux qu'actuellement, voir qui la fera stagner pour les salariés déjà embauchés ! (art. 142 et 143). Pour de nombreux employeurs, notre prime d'ancienneté est un frein à notre mobilité géographique....
- Une possibilité d'augmentation du temps de travail et de la flexibilisation « no limit », pour soi-disant « l'amélioration de la compétitivité face à la concurrence mondiale ». Ces reculs sociaux portent sur la remise en cause des 35 heures avec l'explosion des heures supplémentaires, l'augmentation de la durée maximale hebdomadaire, etc...
- La Convention Collective nationale des cadres disparaît aussi avec plusieurs acquis qui se retrouvent, de ce fait, supprimés, tout comme l'évolution d'indices hiérarchiques systématiques tous les 3 ans, le pourcentage de cotisations en matière de prévoyance, etc... Ceci n'est ni plus ni moins qu'un recul social sans précédent !

RÉVISION DE L'ACCORD PRÉVENTION DES CONFLITS

La direction de Framatome Jarrie veut revoir l'accord Prévention des Conflits. Comme à son habitude la CGT Framatome Jarrie vous a consulté à partir du 21/12/22, afin d'envisager des mouvements de protestation.

Le 06/01/22, suite à la première réunion, la CGT vous a fait un CR, en vous précisant que la direction voulait faire travailler les grévistes pendant les heures de grèves. Ce que nous avons refusé catégoriquement.

Le 17/01/22, 21^e réunion sur les modalités d'arrêt, la direction reste sur ses positions de faire travailler les grévistes pendant les heures de grèves. Elle souhaite commencer l'arrêt des installations dès le début de la grève (donc suppression dès 36 h avant pour le Kroll et la suppression de la Désaturation du PS pour la chimie). La CGT a quitté la réunion car la direction reste campée sur ses positions en ne respectant pas les règles minimales de sécurité. Pour donner suite à cette mascarade, la CGT Framatome Jarrie appelle à la grève. Suite à notre préavis de grève qui a engendré une rencontre en urgence le 20/01/22 entre la direction et la CGT.

Nous forçons la direction à faire intervenir un cabinet neutre et externe pour évaluer les nouveaux risques et dangers liés aux nouvelles modalités d'arrêt voulu par la direction de Framatome Jarrie. La direction nous a confirmé par écrit la suspension des négociations. Nous avons lancé une consultation pour SUSPENDRE ou NON notre préavis de grève. Résultat de la consultation : 100 % des syndiqués consultés pour une suspension du préavis.

Suite au résultat de cette consultation, la CGT Framatome Jarrie décide de suspendre son préavis de grève. Nous restons et resterons vigilants sur ce dossier brûlant. Jamais nous ne reculerons !

Rebelote le 01/03/22, la CGT Framatome Jarrie vous a de nouveau consulté, afin d'envisager des mouvements de protestation, car la direction persiste à vouloir réviser l'accord sur les modalités de mise à l'arrêt des installations en cas de GRÈVE. En parallèle à cette consultation, nous avons rappelé nos revendications en attente depuis un bon bout de temps.

Le 05/04/2022, le résultat de la consultation a donné un avis favorable à la grève en cas de révision de l'accord des modalités d'arrêt des installations en cas de grève.

Le 09/05/22, s'est tenue la 3^e réunion de la pseudo négociation sur la modification des modalités d'arrêt des installations en cas de grève. Aucune avancée dans cet avenant ! La direction a proposé des cacahuètes pour une signature UNANIME de l'accord, ce que nous avons refusé immédiatement, on n'achète pas le droit de grève.

RÉVISION DE L'ACCORD PRÉVENTION DES CONFLITS (Suite)

Le 13/05/22, la CGT appelle à la grève pour contraindre la direction et les autres OS à ne pas signer ce nouvel accord.

Le 20/05/22, la CGT Framatome Jarrie, appelle l'ensemble des salariés à se mobiliser et se mettre en grève et revendique un communiqué officiel de la direction générale de Framatome, du retrait total du projet d'accord des modalités d'arrêt des installations en cas de grève. Vendredi 27 mai, les grévistes présents à l'assemblée générale ont voté pour une reconduction de la grève. Un seul mot d'ordre : Retrait total du projet d'accord des modalités d'arrêt des installations en cas de GRÈVE Un grand merci à tous les grévistes.

Le 10/06/22, avec 97% d'avis négatifs, la CGT Jarrie n'a pas signé l'avenant de révision de l'accord sur la Prévention des conflits en cas de GRÈVE. Comme nous l'avons expliqué dans nos tracts précédents, la remise en cause du droit de grève par la direction de Framatome est inacceptable.

Même avec la prime de 1000 €, la pilule ne passe pas pour les fabricants du site de Framatome Jarrie. Le nouvel accord du droit de GRÈVE a été signé par les Organisations Syndicales représentative CFDT et CFE-CGC, ce qui représentait une entrave manifeste d'un droit constitutionnel qu'est le droit de grève ! C'est la raison pour laquelle la direction voulait une signature UNANIME de ce torchon et qu'elle n'a pas voulu passer en force, devant n'importe quel tribunal, la direction aurait été condamnée.

La CGT n'a jamais signé et ne signera jamais le recul social, le droit de grève est un droit fondamental de défense des salariés, acquis de hautes luttes par les salariés.

POUVOIR D'ACHAT

Le 16 mai, la CGT demande en lettre ouverte, la demande d'ouverture des négociations salariales.

Le 17 juin, la CGT appelle les salariés de Framatome à une grève pour les salaires le 29 juin, en raison de l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat.

Le 8 juillet, rebelote, la CGT appelle une nouvelle fois à la grève pour les salaires le 13 juillet.

La direction de Framatome, joue la montre, puis sous la pression de la CGT ouvre des discussions sur les salaires pour donner suite aux appels aux GRÈVES de la CGT sur les 13 sites de FRAMATOME, le 13.07.2022 cela a permis une augmentation brute variant de 45 à 50€ et une prime de 400€ sur le salaire de septembre.

ASTREINTE SITE FRAMATOME JARRIE

Temps de Trajet : la CGT a obtenu le 1^{er} juillet une prime de 500 € pour les salariés qui effectuent des astreintes laboratoires, maintenance et supervision, pour le non-paiement des temps de trajet depuis 3 ans.

PROBLÈMES DE PAIES

Des cessions de vérifications de paie ont été mise en place. La CGT FRAMATOME JARRIE a réalisé et détaillé des vérifications et surtout que les régularisations soient faites sans délais pour tous les salariés de FRAMATOME JARRIE, des ateliers aux bureaux !



195

lettres
électroniques

98%

taux de présence
des élus CGT au CSE

32

consultations
des salariés

85

adhérents CGT
sur le site de Jarrie

39

dossiers prud'hommes
en cours

10 à 12

réunions
du syndicat
par an

100%

de taux de réussite
aux prud'hommes
pour les salariés
accompagnés
par la CGT Framatome

Plusieurs
dizaines

d'entretiens
informels

2019 2022 QUELQUES CHIFFRES



LUTTEZ AVEC LA CGT, ET DU 14 AU 17 NOVEMBRE

VOTEZ CGT !!!

LE VOTE CGT C'EST URGENT

**C'EST MAINTENANT, C'EST POUR 4 ANS,
REPRENEZ LE POUVOIR !**

**JE VOTE ET JE FAIS VOTER
POUR LES CANDIDATS CGT**

CGT Framatome Jarrie
291 route de l'électrochimie,
38560 Jarrie
☎ 07 85 65 32 26



🌐 framatomejarrie.reference-syndicale.fr
@ framatomejarriecgt@gmail.com
🐦 [f](#) [in](#) [v](#) [i](#) [g](#) CGT Framatome